Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans la fabrication de machines et équipements au Danemark

2010/2163(BUD) - 19/10/2010 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 567 voix pour, 59 voix contre et 8 abstentions, une résolution approuvant la proposition de décision annexée concernant la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM).

Le Fonds sera ainsi mobilisé à hauteur de **7.521.359 EUR** en crédits d'engagement et de paiement afin de venir en aide **au Danemark confronté à des licenciements dans le secteur de la fabrication des machines et équipements**.

Le Parlement rappelle que l'Union européenne a mis en place des instruments législatifs et budgétaires appropriés pour fournir un appui complémentaire aux travailleurs touchés par les conséquences des modifications notables de la structure du commerce mondial et pour aider à leur réinsertion sur le marché du travail. Sachant que le Danemark a demandé une aide pour faire face à 951 licenciements dans 45 entreprises relevant de la division 28 de la NACE Rév. 2 ("fabrication de machines et équipements") et situées dans la région de niveau NUTS II du Jutland du Nord, et que cette demande satisfaisait aux critères de recevabilité fixés par le règlement du fonds, le Parlement invite les institutions à faire le nécessaire pour accélérer la mobilisation du fonds à hauteur du montant voulu.

Le Parlement souligne en outre l'engagement pris par les institutions pour assurer une procédure rapide et fluide en vue de l'adoption des décisions relatives à la mobilisation du FEM, permettant d'apporter une aide individuelle ponctuelle et limitée dans le temps en faveur des travailleurs qui ont été licenciés en raison de la mondialisation et de la crise financière et économique.

Il rappelle également que :

- l'aide du FEM ne devrait pas se substituer aux actions relevant de la responsabilité des entreprises en vertu de la législation nationale ou de conventions collectives, ni aux mesures de restructuration des entreprises ou des secteurs ;
- la Commission a présenté des informations sur l'ensemble coordonné de services personnalisés à financer par le FEM avec des données exhaustives sur la complémentarité avec les actions financées par les Fonds structurels (le Parlement rappelle sa demande pour que soit également présentée une évaluation comparative de ces données dans les rapports annuels de la Commission) ;
- le fonctionnement et la valeur ajoutée du FEM devraient être évalués dans le contexte de l'examen général des programmes et d'autres instruments créés en vertu l'AII du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire, dans le cadre de l'analyse budgétaire du cadre financier pluriannuel 2007-2013.

Le Parlement se félicite par ailleurs du fait que, dans le cadre de la mobilisation du Fonds, **la Commission a proposé une autre source de crédits de paiement que les fonds inutilisés du FSE**, suivant en cela les rappels fréquents du Parlement européen. Il rappelle que le FEM a été créé en tant qu'instrument spécifique distinct, ayant ses propres objectifs et échéances, et qu'il convient dès lors d'utiliser les lignes budgétaires appropriées pour les virements. Il se félicite de constater que pour la mobilisation du FEM en faveur de ce dossier, des crédits de paiement seront virés d'une ligne budgétaire destinée au soutien des

PME et de l'innovation (même s’il déplore les sérieuses déficiences de la Commission dans la mise en œuvre des programmes en matière de compétitivité et d'innovation, en particulier pendant une crise économique qui devrait accentuer de façon notable les besoins de soutien).

Le Parlement se félicite enfin de la nouvelle présentation de la proposition de la Commission qui, dans son exposé des motifs, donne des informations claires et précises sur la demande, analyse les critères de recevabilité et précise les raisons de son approbation, ce qui correspond aux demandes du Parlement.